

REGLEMENT JEU CONCOURS TRANSAVOLD Chasse au trésor des sites remarquables DU 16 AU 22 SEPTEMBRE 2022

• Article 1 -Organisation du jeu

- La société BUS EST immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 84440407900031 dont le siège est situé au 92, rue des généraux Altmayer, 57500 Saint-Avold organise du 16 au 22 Septembre à 18h. Un jeu gratuit sans obligation d'achat.
- Les organisateurs du concours : Le concours est organisé sur les lignes du réseau Transavold.

• Article 2 - Conditions de participation :

- Pour participer au concours et tenter de gagner :
 - Un escape game en famille
 - Une trottinette électrique
 - Un séjour en gîte
- Il faut résoudre l'énigme liée à votre ligne et vous rendre sur le site remarquable, vous prendre en photo devant celui-ci et envoyer votre photo à l'adresse: transavold@transdev.com
- o Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans.
- Tout participant mineur doit obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au jeu. La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier d'une autorisation et, dans le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.
- o Les membres de l'entreprise Bus Est ne peuvent participer au jeu.

Article 3 : Mode de désignation du gagnant :

- Les différents gagnants seront tirés au sort parmi toutes les photos reçues le 20
 Octobre 2022.
- Tout gagnant ne donnant pas une réponse dans un délais de 7 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera considéré comme renonçant à son gain, le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

• Article 4 : les modalités de remise des lots :

 Le lot doit être accepté tel quel, il n'est ni échangeable, ni monnayable remise Le lot sera donné le jour de la remise officielle le jeudi 21 octobre